



**COMMUNE DE MUIDS**  
**COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL**  
**MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 3 DECEMBRE 2020**

L'an deux mille vingt le 3 décembre à 19h00, les membres du conseil municipal de la commune de Muids se sont réunis dans la salle des fêtes sur la convocation qui leur a été adressée par le Monsieur Bernard LEBOUQCQ, maire de Muids, en vue de procéder sous sa présidence à l'examen des dossiers prévus à l'ordre du jour conformément à l'articles L.2121.10 et L.2122.8 du Code général des collectivités territoriales.

Nb de membres en exercice : 15	Présents	Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir	Absent(s)	Date de la convocation	Date de la transmission en préfecture/affichage
Nb de membres qui ont pris part aux délibérations : 13	13	-	2	26 novembre 2020	

ETAIENT PRESENTS : Ludovic HENOCH, Louis GARCIA, Bernard LEBOUQCQ, Bruno LETHIAIS, Philippe le MIGNAN, Mathieu LEBRET, Laurent MARIE, Alexis BOUCHER, Pierre-Antoine BARREAULT, Béatrice PHILIPPE-GARCIA, Thérèse STAGE, Catherine TAMISIER-DELACOUR, Martine TERNISIEN-PLET.

ETAIT ABSENT ET REPRESENTE : N/A

ETAIENT ABSENTS NON REPRESENTES : Cyril DELAUNAY et Nicolas GUENOLE

SECRETARE DE SEANCE : Pierre-Antoine BARREAULT

**ORDRE DU JOUR**

- 1. Approbation du compte rendu du conseil municipal du 08 octobre 2020**
- 2. Heures complémentaires et heures à récupérer du personnel communal**
- 3. Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI)**
- 4. Redevance d'occupation du domaine public**
- 5. Abonnement pour le site internet de la commune**
- 6. Augmentation des frais d'Instruction des Sols et de la taxe d'aménagement**
- 7. Bons alimentaires**
- 8. Alarme pour le local technique**
- 9. Normes de sécurité de la salle des fêtes**
- 10. Comité des fêtes – Noel des enfants**
- 11. Clocher de l'église**
- 12. Mobilier pour la salle du conseil municipal de la mairie**
- 13. Câblage du secrétariat de la mairie et bureau du SIVOS**
- 14. Travaux à la cantine de l'école**
- 15. Transformateur électrique rue des Bleuets**
- 16. Réfection logement cité des fleurs**
- 17. Questions diverses**

## **1 - Approbation du compte rendu du conseil municipal du 08 octobre 2020**

**ADOPTE** après le vote suivant :

12 pour

1 contre

Pierre-Antoine BARREAULT explique voter contre car le compte rendu ne prend pas en compte les changements qui ont été proposés/demandés. Ces changements portent sur i) l'absence dans le compte rendu de conditions attachées au vote de certaines délibérations et ii) des demandes de clarifications/précisions.

## **2 - Heures complémentaires et heures à récupérer du personnel communal**

L'objet de cette délibération est de permettre/autoriser Monsieur le maire et/ou ses adjoints par délégation à demander aux employés municipaux, quand cela s'impose/est nécessaire mais avec leur consentement, de travailler en dehors des horaires de travail prévu dans leur contrat de travail. Il sera proposé à l'employé que ces heures soient payées en heures supplémentaires ou récupérables sur le temps de travail contractuel.

**ADOPTE** à l'unanimité des présents/représentés.

## **3 - Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI)**

Au cours d'une réunion des maires le Président de Seine Normandie Agglomérations a fait la proposition d'un PLUI. Ceci a été refusé par la majorité des maires dans la mesure où la majorité des mairies ont un PLU très récent.

L'objet de cette délibération est de s'opposer à la demande de Seine Normandie Agglomération (SNA) quant au transfert de compétence de la commune de Muids en terme d'urbanisme au profit de la SNA dans un PLU Intercommunal.

**ADOPTE** à l'unanimité des présents/représentés.

## **4 - Redevance d'occupation du domaine public**

L'objet de cette délibération est de proposer de renouveler à l'identique le montant (environ EUR 2,500) de la redevance due par le syndicat SIEGE (Syndicat Intercommunal De l'Electricité et Gaz de l'Eure) pour l'occupation de certaines parties du domaine public de la commune.

**ADOPTE** à l'unanimité des présents/représentés.

## **5 - Abonnement pour le site internet de la commune**

L'objet de cette délibération est de valider la prise en charge financière de l'abonnement auprès d'un hébergeur WEB pour y héberger le nouveau site internet de la commune. A titre d'information uniquement, le coût est à ce jour inférieur à EUR 50 par an.

**ADOPTE** à l'unanimité des présents/représentés.

## **6 - Augmentation des frais d'Instruction des Sols et de la taxe d'aménagement**

Monsieur le Maire informe que par suite d'une réunion des maires, un mécontentement général sur le non-respect des délais d'instruction des permis de construire par l'Instruction des sols (IDS) qui finissent parfois en permis tacites a été constaté.

L'objet de cette délibération est de statuer sur la demande de Seine Normandie Agglomération (SNA) d'augmenter le nombre d'agents à l'IDS, ce qui engendrait une augmentation de 14% des frais dus par la commune sur les instructions de permis de construire, certificats d'urbanismes ou toutes autres prestations payantes qui lui sont faites.

Pour compenser cette surcharge prévisible, il est proposé d'augmenter la taxe d'aménagement de 0.5% à compter du 01 janvier 2022 si la SNA confirme sa décision.

**ADOPTE** à l'unanimité des présents/représentés.

## **7 - Bons alimentaires**

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal que la commission du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) a décidé offrir un bon d'achat épicerie et un bon d'achat boucherie d'une valeur chacun de EUR 50 à 18 habitants de la commune.

**CE SUJET NE DONNE PAS LIEU A UN VOTE.**

## **8 - Alarme pour le local technique**

L'objet de cette délibération est d'évaluer les devis reçus concernant l'installation d'une alarme filaire avec assistance pour protéger le local technique contre le vol.

Le devis d'achat revient à EUR2.324 plus EUR16,18 par mois + abonnement téléphone

Le devis de location revient à EUR97 par mois avec un engagement de 6 ans abonnement téléphone compris.

**DECISION EN ATTENTE**, à l'unanimité des présents/représentés, il est décidé de demander un second devis comparatif sur une base locative à la société EPS.

### **9–Normes de sécurité de la salle des fêtes**

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal qu'à la suite du passage de la commission sécurité dans la salle des fêtes le 10 novembre 2020, monsieur le maire a été informé du fait que la commune avait 5 ans à compter de cette même date pour mettre aux normes de sécurité actuelles la salle des fêtes.

**CE SUJET NE DONNE PAS LIEU A UN VOTE.**

### **10–Comité des fêtes – Noel des enfants**

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal que cette année la commune participera à hauteur de EUR550 pour le Noel des 26 enfants de 0 à 3 ans de la commune.

**PAS D'OBJECTION considérant que cette dépense est récurrente et déjà budgétée.**

### **11–Clocher de l'église**

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal que la municipalité a reçu la subvention demandée pour mandater un architecte concernant l'étude des travaux nécessaires sur le clocher de l'église. Cet architecte lancera une demande de devis sous la responsabilité des monuments historiques ainsi que le permis de construire et l'AMO (Aide à la Maîtrise d'Œuvre) et Monsieur le maire effectueront les dossiers de demandes de subventions pour un début des travaux envisagé fin 2021/début 2022.

**CE SUJET NE DONNE PAS LIEU A UN VOTE.**

### **12–Mobilier pour la salle du conseil municipal de la mairie**

Monsieur le Maire porte à la connaissance des membres du conseil municipal que le mobilier de la salle du conseil municipal de la mairie, et en particulier les tables, mériterait d'être changé.

**PAS D'OBJECTION mais en attente de présentation de devis.**

### **13–Câblage du secrétariat de la mairie et bureau du SIVOS**

L'objet de cette délibération est de porter à la connaissance des membres du conseil municipal que :

- Le bureau du SIVOS au sein de la mairie sera déplacé du bureau des secrétaires de mairie vers le local de l'ancienne Poste avec un système de communication/téléphonie dédié ;
- Le système de communication/téléphonie du secrétariat de la mairie a besoin d'une mise à jour. Cette mise à jour permettra aussi de le dissocier de celui du SIVOS.

**PAS D'OBJECTION concernant une dépense raisonnable de fonctionnement dont les membres du CM devront être informés.**

#### **14-Travaux à la cantine de l'école**

L'objet de cette délibération est de porter à la connaissance des membres du conseil municipal que des travaux sont nécessaires dans les locaux de l'école pour isoler à la cantine la partie cuisine de la partie vestiaires.

**PAS D'OBJECTION mais en attente de présentation de devis.**

#### **15- Transformateur électrique rue des Bleuets**

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal qu'à la suite de la réception d'une étude faite par le SIEGE, il est nécessaire dans un avenir proche d'augmenter la puissance du transformateur se trouvant à l'intersection de la rue des Bleuets, de la rue de la Messe et de la rue de la Troplais car son taux de charge est actuellement de 118,2% donc en surcharge. Le changement de puissance sera accompagné de la suppression des poteaux et des câbles aériens rue des Bleuets et le remplacement des candélabres. Pour mémoire, les secteurs référencés en surcharge sont prioritaires pour la réalisation des travaux

**CE SUJET NE DONNE PAS LIEU A UN VOTE.**

#### **16- Réfection logement cité des fleurs**

L'objet de cette délibération est de proposer de rembourser Madame Delacour qui a repris le logement anciennement occupé par Monsieur Legoupil de certaines de ces dépenses pour remettre à neuf le dit logement. Monsieur le maire ajoute que la proposition de participation de la commune ne concerne qu'une partie des aménagements effectués par Madame Delacour et ne concerne pas la main d'œuvre, et confirme que les travaux effectués sont de qualité.

**ADOPTÉE** après le vote suivant dans une limite de EUR2.000 et sur présentation de factures :  
12 pour dont un pouvoir  
1 abstention pour conflit d'intérêt

#### **17-Questions diverses**

##### **17.1 Pouvoirs de police**

L'objet de cette délibération est de statuer sur la demande de la SNA d'assumer les pouvoirs de police administratifs qui aujourd'hui incombe à monsieur le maire. Ces pouvoirs de police administratifs lui permettent de mener des missions de sécurité, tranquillité et salubrité publique. La délibération mentionnant le maintien du pouvoir de police par le maire sera transmise à SNA

**NON ADOPTÉE** (i.e. demande de la SNA refusée) à l'unanimité des présents/représentés.

## **17.2 Points d'attention portés à la connaissance de Monsieur le maire et aux membres du conseil municipal**

- Catherine TAMISIER-DELACOUR fait remarquer que les transports scolaires sont quelques fois très importants.
- Alexis BOUCHER regrette le retard des facturations de cantine et d'activités périscolaires qui met nombre de parents dans l'embarras.
- Louis GARCIA sensibilise sur le besoin d'articles pour le prochain bulletin d'information communal, les dons pour le Téléthon qui cette année peuvent être fait chez Jeannette et où peut aussi y être acheté le calendrier des pompiers 2021.

La séance du conseil municipal prend fin à 21h15.